



Assemblée générale

Distr. générale
5 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 95 b) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable et coopération économique internationale : mise en valeur des ressources humaines

Mise en valeur des ressources humaines

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Dans sa résolution 56/189, l'Assemblée générale a constaté l'importance de la mise en valeur des ressources humaines en tant que moyen qui permet notamment aux pays de promouvoir la croissance économique et d'éliminer la pauvreté ainsi que de participer plus efficacement à l'économie mondiale et de tirer parti de la mondialisation. Le présent rapport fait suite au mandat défini dans cette résolution. Il repose sur une vision plus globale de la mise en valeur des ressources humaines, telle qu'elle s'est dégagée ces dernières années et met l'accent sur les questions soulevées dans cette résolution. Il insiste sur les ressources humaines en tant que moyen de promouvoir la croissance économique et d'éliminer la pauvreté et s'étend sur le rôle des technologies de l'information et de la communication dans leur mise en valeur. Il met en outre l'accent sur la nécessité de disposer de ressources et de moyens de financement adéquats pour accroître les investissements dans ce domaine.

* A/58/150.

** La présentation de ce document a été retardée par la nécessité de tenir des consultations approfondies avec divers bureaux des Nations Unies pour tenir compte des derniers progrès réalisés par l'ONU dans la mise en valeur des ressources humaines.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Les ressources humaines comme moyen de promouvoir la croissance économique et d'éliminer la pauvreté	6–36	4
III. Rôle des technologies de l'information et de la communication dans la mise en valeur des ressources humaines	37–49	14
IV. Investir plus dans la mise en valeur des ressources humaines	50–57	16
V. Conclusion et recommandations.	58–66	19

I. Introduction

1. La mise en valeur des ressources humaines joue un rôle déterminant dans la réalisations des objectifs de développement convenus au niveau international et le respect des engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grands sommets et conférences de l'ONU, notamment ceux liés à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Cinq des huit objectifs de la Déclaration du Millénaire ont trait à la santé et à l'éducation – des aspects majeurs de la mise en valeur des ressources humaines.

2. L'importance de la mise en valeur des ressources humaines dans la réalisation des objectifs de développement a été maintes fois soulignée au niveau intergouvernemental. L'Assemblée générale l'a constaté au paragraphe 2 de sa résolution 56/189 du 21 décembre 2001, précisant que pour les pays, c'était notamment un moyen de promouvoir la croissance économique et d'éliminer la pauvreté ainsi que de participer plus efficacement à l'économie mondiale et de tirer parti de la mondialisation. Dans sa Déclaration ministérielle de 2002, le Conseil économique et social a également reconnu que la mise en valeur des ressources humaines constituait une dimension fondamentale de l'élimination de la pauvreté, qu'elle était indispensable au processus de développement durable et qu'elle contribuait à une croissance économique soutenue, au développement social et à la protection de l'environnement¹.

3. La mise en valeur des ressources humaines et les aspects spécifiques liés à la santé et à l'éducation ont continué à mobiliser l'attention de la communauté internationale. Les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au VIH/sida et à l'enfance ont permis de faire le point en matière de santé et d'éducation et de prendre des engagements à cet égard. Le Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar, l'Initiative en faveur de l'éducation pour tous et les multiples activités menées par la suite sont venus reconfirmer l'importance de l'éducation pour tous comme priorité internationale. La santé et l'éducation figurent également au premier rang des priorités du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

4. La réalisation d'ici à 2015 des objectifs fixés passe par la formulation de stratégies de mise en valeur des ressources humaines qui tiennent compte de l'évolution des besoins dans le cadre de la mondialisation. La difficulté de la tâche réside dans l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies adaptées aux besoins locaux et aux réalités mondiales.

5. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/189². Il s'appuie sur une conception plus globale de la mise en oeuvre des ressources humaines apparue ces dernières années et porte plus particulièrement sur les questions soulevées par la résolution 56/189, notamment la nécessité d'adopter une approche globale, d'investir davantage dans la mise en valeur des ressources humaines, de promouvoir des stratégies en matière de technologies de l'information et des communications et la collaboration avec le secteur privé et les ONG, d'harmoniser les activités du système des Nations Unies et de favoriser l'instauration de partenariats. La résolution 56/189 a surtout mis l'accent sur l'importance du rôle que jouent les technologies de l'information et de la communication en encourageant l'adoption de politiques, méthodes et mesures propres à réduire l'écart croissant qui sépare les pays développés des pays en

développement dans le domaine de la technologie en général et des technologies de l'information et des communications en particulier (par. 2).

II. Les ressources humaines comme moyen de promouvoir la croissance économique et d'éliminer la pauvreté

La mise en valeur des ressources humaines dans le cadre de la mondialisation

6. Pour tirer le meilleur parti de la mondialisation, les pays en développement doivent disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée et des structures d'appui nécessaires. Nombreux sont les pays dont les investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé ont permis aux pauvres de bénéficier des retombées de la croissance³. Les pays en développement qui ont retiré le plus d'avantages de leur intégration à l'économie mondiale sont ceux qui ont enregistré les progrès les plus spectaculaires dans les domaines de l'enseignement primaire et de la mortalité infantile. Inversement, l'extrême compétitivité actuelle de l'économie mondiale pourrait creuser davantage l'écart qui sépare les pays sur le plan de la mise en valeur des ressources humaines. Chaque pays doit donc se doter d'une politique dynamique de renforcement des ressources humaines. Les stratégies de mise en valeur des ressources humaines dans le cadre de la mondialisation doivent tendre à offrir des chances à tous, surtout aux femmes et aux filles. Elles doivent pouvoir évoluer afin de maximiser leurs effets positifs sur les pauvres et d'offrir un cadre de participation permettant aux populations d'influer véritablement sur les processus de prise de décisions.

7. La connaissance et le savoir sont les moteurs de la croissance économique et du développement social. Les mesures qui visent à rendre les individus aptes à l'emploi en les éduquant et en développant leurs compétences sont indispensables pour maintenir et améliorer la productivité des personnes et leurs possibilités d'acquisition de revenus et pour accroître la mobilité sur le marché du travail. On sait que le perfectionnement des connaissances et des compétences dans l'entreprise grâce à la formation, l'éducation et la diffusion de connaissances et de données d'expérience est facteur d'accroissement de la productivité industrielle.

8. L'un des avantages de la mondialisation est d'élargir l'accès à la base de connaissances régionales et mondiales. Bien qu'en définitive le choix des programmes, des méthodes d'enseignement, des examens, etc., relève des autorités nationales ou locales, l'expérience d'autres pays, notamment les mêmes traditions linguistiques et culturelles, peut être très utile. Les institutions et les initiatives régionales pourraient jouer un rôle très précieux, compte tenu des similitudes observées entre les pays d'une même région dans la fréquentation scolaire.

Une approche globale de la mise en valeur des ressources humaines

9. Au fil des ans, le champ couvert par la notion de mise en valeur des ressources humaines s'est élargi à de nouveaux domaines de la politique socioéconomique : le développement humain, l'acquisition de connaissances, la responsabilisation et la

participation, la fourniture de services sociaux de base, l'accès à des moyens d'existence durables, la justice et l'équité. Il s'agit d'une fin en soi, qui contribue à la tolérance et à la paix, mais elle doit aussi être considérée comme une forme capitale d'investissement productif. Le système des Nations Unies s'est donc attaché au cours des dernières années à aider davantage les pays à intégrer la mise en valeur des ressources humaines à leurs politiques macroéconomiques et à leurs initiatives de réduction de la pauvreté, notamment dans le cadre de la coopération technique.

10. Pour assurer la viabilité économique et sociale, il faudra que l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de développement au niveau national et international fasse véritablement l'objet d'une approche multisectorielle. Une approche globale devrait permettre de tirer parti au maximum des effets de synergie des actions menées dans les domaines de la santé et de l'éducation notamment. Une action intégrée dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition a permis à de nombreux pays d'obtenir des résultats sur la santé des enfants, les taux de rétention scolaire et le taux de scolarisation des filles.

11. Pour obtenir un progrès durable, il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes des problèmes rencontrés en matière de santé et d'éducation. Les divers facteurs qui influent sur la mise en valeur des ressources humaines – l'environnement, l'eau et l'assainissement, l'agriculture, l'emploi, les moyens d'existence en milieu rural et urbain, le commerce, le tourisme, l'énergie et le logement – doivent être également examinés dans le cadre de politiques locales, nationales et mondiales. L'intégration de la mise en valeur des ressources humaines à d'autres activités de développement telles que les programmes de création d'emplois et d'aménagement d'infrastructures en milieu rural peut, en renforçant les capacités des populations déshéritées, aider également à réduire la pauvreté.

12. Au paragraphe 7 de la résolution 56/189, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait d'assurer la pleine participation des femmes à la formulation et à l'exécution des politiques nationales et locales de mise en valeur des ressources humaines. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dépendra en grande partie du respect de l'égalité entre les sexes, qu'il s'agisse d'améliorer l'état de santé de la population ou de lutter contre les maladies, de réduire la pauvreté ou d'atténuer la faim, de développer l'éducation ou de réduire la mortalité infantile, d'accroître l'accès à l'eau potable ou d'assurer la protection à long terme de l'environnement⁴.

13. Pour véritablement combler les disparités entre les sexes, il faudra intégrer une perspective sexospécifique à l'ensemble des politiques et programmes de mise en valeur des ressources humaines. Les principes du respect de l'égalité entre les sexes sont des plus importants dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation de ces politiques et programmes.

14. L'accès égal et sans réserve à la santé et à l'éducation est un facteur essentiel du respect de l'égalité entre les sexes. L'instruction des filles est un moyen extrêmement efficace de croissance économique et un investissement social de premier plan : un an d'études pour une mère réduit la mortalité infantile d'environ 10 %; 1 % de plus de femmes ayant une éducation secondaire, estime-t-on, augmente de 0,3 % le revenu par habitant. Il est plus probable que les femmes instruites enverront et maintiendront leurs enfants à l'école. Or 75 % des adultes analphabètes du monde sont des femmes et 60 % des 113 millions d'enfants qui

n'ont pas accès à l'école primaire sont des filles. Les filles constituent aussi la majorité des millions d'enfants qui abandonnent l'école pour se marier, travailler, s'occuper de familles décimées par le sida ou parce qu'elles sont enceintes ou simplement parce que leur éducation n'est pas appréciée⁵.

15. Diverses tendances dans le monde posent des problèmes spéciaux aux femmes et exigent une riposte fondée sur les connaissances issues de l'éducation. Une société où la connaissance prend de plus en plus d'importance avec des techniques d'information et de communication en plein essor exige que les femmes reçoivent une éducation et une formation appropriées pour fonctionner dans le cadre contemporain et réussir dans un environnement économique, social et culturel changeant. Améliorer l'accès des filles et des femmes à l'éducation suppose aussi que l'on améliore le cadre physique du système scolaire et que l'on s'occupe des problèmes de sécurité qui peuvent nuire à l'éducation des filles⁶.

16. La santé est considérée comme un facteur essentiel de la mise en valeur des ressources humaines et de la prospérité nationale. Les questions à examiner dans ce domaine sont les suivantes : effectifs et répartition du personnel dans les professions de santé; obstacles financiers, matériels et sociaux qui entravent le fonctionnement des services de santé; ravitaillement sûr et prévisible en médicaments et vaccins peu coûteux; mécanismes d'extension de la couverture sanitaire; cadre politique et institutionnel nécessaire à assurer une gestion avisée du système sanitaire par l'État; modalités de coopération intersectorielle et d'échange de données d'expérience avec d'autres secteurs (voir rapport du Conseil économique et social E/2002/46).

17. La pandémie de VIH/sida nous oblige à évaluer rapidement son incidence sur la mise en valeur des ressources humaines et à réagir en conséquence, surtout dans des pays où le taux de prévalence est élevé. Dans les secteurs de l'éducation, de l'agriculture et de la santé, on voit la main-d'oeuvre s'amenuiser du fait de l'épidémie et souvent les fonctions assurées par les travailleurs épargnés changent pour répondre à des besoins plus nombreux et plus pressants. Cette situation est parfois exacerbée par des migrations internes et externes.

18. Pour que la mise en valeur des ressources humaines puisse contribuer au mieux au développement national, il faut que toutes les générations puissent progresser et que les groupes ayant des besoins particuliers (personnes handicapées, personnes âgées, jeunes et populations autochtones) ne soient pas exclus. Dans le contexte de la mondialisation, le renforcement des capacités collectives et l'autonomisation des collectivités sont tout aussi importantes que le renforcement des capacités individuelles.

Encadré 1

Programmes d'alimentation scolaires

Les programmes d'alimentation scolaires permettent de réduire la faim dans le court terme, d'atténuer les carences nutritionnelles et de mettre les enfants en mesure de mieux travailler en classe et ils ouvrent la voie à des interventions dans d'autres domaines comme la prévention du VIH/sida, l'éducation nutritionnelle et l'hygiène. L'alimentation est à la fois un facteur et un catalyseur. La gestion, le stockage et la préparation des aliments sont généralement l'affaire des collectivités, lesquelles gèrent aussi les programmes s'occupant des activités

Les programmes d'alimentation scolaires permettent de réduire la faim dans le court terme, d'atténuer les carences nutritionnelles et de mettre les enfants en mesure de mieux travailler en classe et ils ouvrent la voie à des interventions dans d'autres domaines comme la prévention du VIH/sida, l'éducation nutritionnelle et l'hygiène. L'alimentation est à la fois un facteur et un catalyseur. La gestion, le stockage et la préparation des aliments sont généralement l'affaire des collectivités, lesquelles gèrent aussi les programmes s'occupant des activités complémentaires et assurent la continuité des actions.

Le Programme alimentaire mondial et ses partenaires s'intéressent de plus en plus aux autres problèmes de santé et de nutrition des écoliers, en prenant appui sur les programmes d'alimentation scolaire. Les pouvoirs centraux, régionaux et locaux associés à des organisations internationales et locales assurent, en collaboration avec l'OMS, toute une gamme d'activités complémentaires telle que le traitement des vers intestinaux. L'UNICEF et l'UNESCO s'occupent d'activités complémentaires dans le cadre de partenariats et les organisations non gouvernementales fournissent également les compétences nécessaires à la réalisation d'activités communautaires.

Renforcement des capacités

19. Afin de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux de la Déclaration du Millénaire, il faut déterminer les besoins spécifiques en matière de développement des capacités dans les stratégies de mise en valeur des ressources humaines. En dépit des progrès réalisés dans la formulation et la mise en oeuvre des stratégies de développement national, les communautés locales dans de nombreux pays en développement continuent d'être accablés par une pauvreté de plus en plus aiguë, une répartition de plus en plus inégale des richesses, le chômage, la défaillance des systèmes de protection sociale et les problèmes écologiques, à quoi s'ajoute le fait que des institutions fragiles sont incapables d'assurer la mobilisation des ressources, la coordination des efforts et une participation élargie.

20. Pour remédier à ces problèmes, les organismes du système des Nations Unies aident les pays en développement à se doter des capacités nécessaires pour mettre en valeur les ressources humaines, notamment en les aidant à étudier et à définir les mesures à prendre, à énoncer des normes et à établir des liens de coopération technique en matière de santé, d'éducation, d'emploi, de capacité de production, de gestion des ressources naturelles et de renforcement des institutions. L'ONU met en oeuvre différents moyens – plaidoyer et sensibilisation, analyse des politiques, recherche du consensus, fourniture de données sur la conjoncture économique et sociale, renforcement des capacités, échange de pratiques optimales, renforcement des partenariats avec la société civile, le secteur privé et les organisations régionales et sous-régionales – et insiste sur l'exécution, le suivi et l'évaluation. D'importants progrès ont été réalisés dans le domaine du renforcement de la coopération entre les divers organismes du système des Nations Unies. Bien que les mêmes moyens soient mis au service des mêmes objectifs, l'intérêt porté par tel ou tel élément d'un

programme de travail à telle ou telle activité varie selon le mandat spécifique de l'organisation et selon les spécificités régionales.

21. Dans sa résolution 56/189, l'Assemblée générale a encouragé les organismes des Nations Unies à axer leurs activités de coopération sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en accordant une attention spéciale aux femmes, aux petites filles et aux groupes vulnérables. Nombre d'activités du système dont certaines sont récapitulées ci-dessous en témoignent.

22. Pour les aider à renforcer leurs capacités nationales, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) conseille les pays sur l'orientation politique à suivre et leur fournit une assistance technique dans le domaine des ressources humaines, dans le secteur de la santé, en recueillant et en diffusant des données destinées à faciliter la planification stratégique et la mise en valeur de ces ressources. L'OMS intervient notamment pour améliorer la prestation de services et le fonctionnement général des systèmes de santé, élargir l'accès aux médicaments et aux vaccins indispensables, mettre en place de meilleurs mécanismes de financement et dynamiser la recherche. Le soutien apporté par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) au renforcement des capacités nationales vise à permettre de mieux cerner les liens entre la population, le développement et la pauvreté en améliorant les données et les analyses, en travaillant à la prévention du VIH/sida et en multipliant les campagnes de promotion des investissements en faveur de l'éducation des filles, de la démarginalisation des femmes et de la santé procréative, facteurs déterminants pour le développement et la réduction de la pauvreté. Le programme de santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) vise à protéger, préserver et promouvoir l'état de santé des réfugiés palestiniens et à répondre à leurs besoins fondamentaux en la matière.

23. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) encourage les pays et surtout les pays où le taux de prévalence est élevé à procéder à des évaluations multisectorielles de leurs besoins en ressources humaines et à formuler en conséquence des stratégies à court et à long terme. Il aide également à renforcer les capacités des organismes nationaux de coordination de la lutte contre le sida et d'autres partenaires des pays dans leur planification stratégique, en particulier dans les domaines du suivi, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources et il les aide à mieux intégrer la question du VIH/sida aux instruments et plans de développement économique et social grâce au renforcement des capacités nationales.

24. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) privilégie le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines notamment par les moyens suivants : développement de l'éducation à tous les niveaux et tout au long de la vie; démocratisation; prise en compte des facteurs culturels dans les stratégies de développement; protection de l'environnement et mobilisation de la science et de la technique au service du développement; déontologie scientifique et exercice des droits de l'homme en tant que principe de développement. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a pour sa part aidé à lancer d'importantes initiatives régionales au titre de programmes d'éducation et de formation en matière d'environnement. Dans le cadre de ses efforts pour accroître le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire des ménages et pour leur fournir, ainsi qu'aux adolescents, les connaissances et compétences nécessaires en canalisant les

investissements dans ce sens, le Programme alimentaire mondiale (PAM) exécute des programmes nourriture contre formation, en mettant l'accent en particulier sur les besoins de formation et de perfectionnement technique des femmes. Les activités de l'Université des Nations Unies (UNU) en matière de renforcement des capacités visent à améliorer les connaissances et compétences d'individus, de groupes ou d'institutions dans le cadre de programmes de perfectionnement spécialisés destinés à des étudiants du troisième cycle et à de jeunes cadres, originaires surtout de pays en développement et de projets de développement des capacités. Le programme d'éducation de l'UNRWA a joué un rôle dans l'alphabétisation universelle des réfugiés palestiniens et contribue à la formation technique, professionnelle et scolaire de jeunes.

25. En matière d'emploi et de capacité de production, l'Organisation internationale du Travail (OIT) entend privilégier davantage la formation professionnelle grâce à des activités de plaidoyer, au développement des compétences et à l'amélioration des politiques et programmes de formation, notamment pour favoriser l'intégration de groupes défavorisés au marché du travail. La CNUCED aide les établissements d'enseignement nationaux, sous-régionaux et régionaux à mettre en oeuvre ses programmes de formation (droit de la concurrence, commerce et environnement, diplomatie commerciale, financement du commerce, investissement, commerce électronique et gestion portuaire) et oeuvre pour le développement du téléenseignement et la mise en place de réseaux. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) contribue pour sa part au renforcement des capacités par les moyens suivants : amélioration de la gestion industrielle et des cadres institutionnels; consolidation des petites et moyennes entreprises; modernisation des capacités techniques; renforcement des compétences et amélioration de l'accès aux techniques modernes; renforcement des capacités de commerce et d'exportation; et accroissement du rendement énergétique et réduction de la pollution industrielle. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aidé les États membres à formuler des stratégies visant à assurer des emplois rémunérés et sûrs et un accès équitable aux ressources productives (telles la terre, l'eau et le crédit) ainsi qu'à évaluer et à adopter des politiques favorables à la stabilité de l'emploi, surtout dans les zones rurales et dans des secteurs non agricoles. L'UNRWA contribue à la mise en valeur des ressources humaines par la constitution de microentreprises, la création d'emplois, l'atténuation de la pauvreté, la démarginalisation des femmes et la promotion d'une croissance économique par l'octroi de crédits aux réfugiés palestiniens et à d'autres catégories défavorisées.

26. Afin de mieux permettre aux petits exploitants agricoles et à d'autres groupes désavantagés du monde rural, y compris les femmes, de gérer les ressources agricoles et autres ressources dépendant de la terre selon les principes du développement durable, la FAO a aidé à développer et à réaménager les capacités des institutions publiques rurales, du secteur privé et des organismes de la société civile. Le FNUAP favorise le renforcement des capacités et la concertation aux niveaux international et national en subvenant aux besoins prioritaires des personnes âgées, en particulier les pauvres et les femmes. Le PNUE a contribué à l'élaboration de législations et à la mise en place d'institutions chargées d'assurer la protection de l'environnement en mettant l'accent sur la participation directe, la formation de nationaux, le suivi interne et la rationalisation des procédures. Afin d'appuyer les efforts que déploient les États membres pour faire des villes des moteurs de

développement, en particulier pour les couches déshéritées, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) favorise des stratégies de renforcement des capacités visant à résoudre le problème des bidonvilles.

27. Dans le domaine de l'administration publique, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a pris des initiatives destinées à améliorer les capacités du personnel des secteurs publics d'un bon nombre de pays, en donnant des conseils, à la demande, en matière de réforme de la fonction publique. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a défini une stratégie de mise en valeur des ressources humaines visant à répondre aux exigences d'une même qualité de formation à travers le monde pour assurer la sécurité et l'efficacité de l'aviation civile internationale. L'Union postale universelle (UPU) fournit une assistance technique dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines et de la formation compte tenu des objectifs de la Stratégie postale de Beijing, définie en 1999. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) oeuvre dans le cadre d'accords de coopération pour harmoniser la formation du personnel et les politiques et priorités nationales dans les domaines qui l'intéressent. En 2002, elle a formé plus de 8 500 personnes, au niveau national, à différents aspects de la propriété intellectuelle. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) aide les pays à lutter contre le crime organisé, le terrorisme, la corruption et les drogues dans le cadre d'une coopération technique axée sur le renforcement des capacités des services publics et des organisations non gouvernementales, notamment dans le domaine de la réforme de la justice pénale.

Harmonisation des activités du système des Nations Unies

28. Au paragraphe 10 de sa résolution 56/189, l'Assemblée générale a demandé aux organismes des Nations Unies d'harmoniser davantage leurs efforts collectifs de mise en valeur des ressources humaines conformément aux politiques et priorités nationales. De nombreux organismes des Nations Unies interviennent dans ce domaine. Ils visent autant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement et leurs activités intéressent des niveaux, des classes d'âge et des groupes divers. Un certain nombre de mesures ont été adoptées à différents niveaux pour promouvoir la collaboration entre les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Un programme d'harmonisation se poursuit aux niveaux mondial et national, notamment par le biais de mécanismes conjoints de financement et d'établissement de rapports, et plus précisément grâce à la mise en commun des ressources et à des activités d'assistance technique menées en coopération avec des administrations locales, des organisations multilatérales et bilatérales et d'autres parties intéressées et grâce au recours à des mécanismes de coordination du système des Nations Unies tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

29. Les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire fournissent un cadre propice à des échanges approfondis entre les organisations du système des Nations Unies. S'agissant par exemple de l'établissement de rapports, l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sont tous deux chargés des questions liées à la santé maternelle et infantile, alors que l'OMS, ONUSIDA et le FNUAP partagent des responsabilités en ce qui concerne le

VIH/sida et les questions de population. En outre, les activités interorganisations menées à bien en consultation et en collaboration avec les équipes de pays de l'ONU garantissent une cohérence technique au niveau de la collecte, de l'analyse et de la validation des données et permettent de définir les responsabilités en termes de transmission de l'information. La Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Division de la population s'appuient essentiellement sur les bases de données de l'OMS, de l'UNICEF et d'ONUSIDA pour obtenir des informations sanitaires utiles à la réalisation des objectifs.

30. Trente organismes du système des Nations Unies se sont engagés en faveur du Plan d'action stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2001-2005, mis au point pour guider la réponse du système tout au long de ces cinq années. Élaboré dans le contexte global du Cadre stratégique mondial, le Plan stratégique identifie les fonctions clés du système des Nations Unies les mieux à même de soutenir les efforts nationaux et décrit l'approche et les priorités des organisations qui participent à une action coordonnée. Le cadre de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du système des Nations Unies et de ceux énoncés dans la Déclaration d'engagement a été approuvé en 2002 et son examen à moyen terme est prévu dans le courant du deuxième semestre de 2003.

31. Un grand nombre des activités de renforcement des capacités font l'objet d'une collaboration entre les organismes des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national. Les concepts de renforcement des capacités et de mise en valeur des ressources humaines sont examinés et développés conjointement lors du processus d'élaboration du programme ou du projet concerté.

32. Au niveau régional, les commissions régionales s'efforcent de trouver une approche intégrée de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'application des décisions issues des grandes conférences de l'ONU, notamment par la collecte et la diffusion des bonnes pratiques, l'échange de données d'expérience et la constitution de réseaux dans des domaines variés. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a parrainé le Groupe de réflexion africain sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a proposé une stratégie visant à encourager la participation productive des pauvres au marché du travail. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) mobilise les ressources disponibles localement pour renforcer les liens de coopération locaux et l'autonomie de certains groupes dans les zones rurales, notamment les responsables locaux, les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Les efforts déployés par les commissions régionales pour favoriser une intégration concrète des pays en développement dans l'économie mondiale s'appuient sur des activités d'intégration à l'échelon régional et sur l'arrangement commercial multilatéral conclu dans le cadre de l'OMC. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la CEA ont notamment soutenu activement les pays les moins avancés dans le cadre du processus de Doha. La Commission économique pour l'Europe (CEE) contribue à l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale. Pour tous ces pays, les technologies de l'information et de la communication se sont imposées parmi les programmes prioritaires de ces dernières années.

Encadré 2

Encadré 2**Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles**

L'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, que le Secrétaire général a annoncée à Dakar en avril 2002, est un exemple d'initiative mondiale. Elle rassemble 13 entités des Nations Unies et vise à promouvoir l'éducation des filles aux échelons national et régional au moyen de partenariats. Dans le cadre de l'Initiative, les organismes en question et leurs partenaires se sont engagés à mener, pendant 10 ans, une campagne de promotion de l'éducation des filles visant à améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement pour toutes les filles du monde. L'objectif d'ensemble de cette initiative est d'éliminer la discrimination et les inégalités entre les sexes dans les systèmes d'éducation, grâce à des interventions au plan national et au niveau des districts et des communautés. Bien que l'Initiative soit axée en priorité sur l'éducation de base, conformément à l'orientation en faveur de l'éducation pour tous et aux objectifs en matière d'éducation décidés par les conférences mondiales, elle tend également à faciliter la transition vers les études secondaires et à promouvoir les aspects de l'éducation débouchant sur l'éducation continue des filles et des femmes.

Les partenariats

33. Au paragraphe 14 de sa résolution 56/189, l'Assemblée générale a encouragé les organismes du système des Nations Unies à continuer d'oeuvrer, selon qu'il convient, en partenariat avec le secteur privé afin de contribuer davantage à l'élaboration des capacités dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement. Les activités de renforcement des capacités et de mise en valeur des ressources humaines mises en oeuvre par les organismes du système des Nations Unies exigent l'engagement et la collaboration des organisations non gouvernementales et du secteur privé dans un grand nombre de tâches, y compris les activités de recherche et d'analyse, de diffusion de données statistiques et autres ainsi que les projets de coopération technique. Le processus de financement du développement, qui a débouché sur la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, a été à l'origine de nouvelles modalités de coopération avec diverses parties prenantes.

34. La constitution de partenariats non négociés décidés à l'initiative des intéressés et axés sur le développement durable est l'un des résultats importants du Sommet mondial pour le développement durable. Un grand nombre de ces partenariats ont pour objectif déclaré le renforcement des capacités, alors que pour d'autres il s'agit d'un outil utile à la réalisation de leurs objectifs. Dans le cadre de ces partenariats, le renforcement des capacités implique l'acquisition de moyens individuels et institutionnels de promotion du développement durable aux niveaux local, national et régional.

35. Le secteur privé est devenu l'un des partenaires incontournables de la coopération pour le développement, notamment à l'occasion des dernières grandes conférences des Nations Unies. Le Pacte mondial, depuis son lancement officiel par le Secrétaire général en juillet 2000, s'est transformé en une vaste initiative de

responsabilité civique des entreprises regroupant plus de 1 000 sociétés, cinq organismes des Nations Unies, des groupes syndicaux internationaux et plus de 20 organisations de la société civile dans le monde entier. Cette coopération multipartite a débouché sur des résultats tangibles, notamment : une initiative visant à promouvoir le commerce durable dans les pays les moins avancés, un guide des affaires sur l'évaluation des effets des conflits et la gestion des risques, des recommandations pratiques en matière de transparence et un accord entre les employeurs et les groupes syndicaux internationaux sur la coopération en ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida. Un rapport détaillé sur les partenariats mondiaux sera soumis séparément à l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Vers des partenariats mondiaux ».

36. La nécessité de tirer le meilleur parti possible du potentiel des organisations du secteur privé et de la société civile est déjà largement admise dans d'autres secteurs, par exemple pour ce qui est de l'amélioration des systèmes de santé, de la gestion des ressources humaines dans les entreprises et du renforcement des institutions. Une consultation plus étroite entre les différents partenaires est indispensable en ce qui concerne les politiques de formation et d'acquisition des compétences car les systèmes de formation les plus efficaces reposent sur le dialogue social.

Encadré 3

Des partenariats axés sur la lutte contre les maladies

En raison de leur coût humain, social et économique, les maladies infectieuses, notamment le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, représentent des obstacles importants pour le développement et exigent une attention particulière. ONUSIDA encourage et soutient l'établissement de partenariats concrets et fonctionnels entre les organisations gouvernementales et organisations de la société civile, y compris les associations représentant les personnes vivant avec le VIH/sida, les femmes, les jeunes et le secteur privé, afin d'évaluer les besoins en ressources humaines et de mettre en place des plans d'action.

L'accès aux antirétroviraux, aux médicaments servant à soigner les infections opportunistes et aux autres éléments du traitement (gestion clinique, soins infirmiers, services d'assistance et soutien social et psychologique) constitue un défi majeur. La Coalition internationale pour l'accès aux traitements contre le VIH a été lancée en décembre 2002 pour que les pays en développement puissent accéder plus facilement aux médicaments antirétroviraux. Elle réunit plus de 50 partenaires, y compris des organisations non gouvernementales, des donateurs et des gouvernements, des personnes vivant avec le VIH et leurs défenseurs, des entités du secteur privé, des instituts de recherche et des organisations internationales.

Fin 2003, le secrétariat d'ONUSIDA contribuera à la création de mécanismes régionaux d'appui technique visant à renforcer les capacités des pays partenaires pour intensifier leurs actions nationales de lutte contre le VIH/sida en répondant à leurs demandes de soutien en matière de création de capacités et d'assistance technique dans les domaines prioritaires. Parmi les autres exemples, il convient de citer l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI).

III. Rôle des technologies de l'information et de la communication dans la mise en valeur des ressources humaines

37. De l'avis général, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont des outils extrêmement efficaces pour promouvoir la mise en valeur des ressources humaines. En améliorant la communication et l'accès à l'information et au savoir, elles offrent des possibilités immenses d'autonomisation favorisant une participation effective et accrue à la vie économique, sociale, culturelle, politique, etc. Elles peuvent devenir un puissant instrument d'accélération de la croissance économique et d'accroissement de la productivité, d'amélioration durable des conditions de vie, de bonne gouvernance et d'atténuation de la pauvreté.

38. Cependant, de nombreux pays, en particulier les pays en développement et les économies en transition, ne peuvent tirer pleinement parti de ces technologies compte tenu des difficultés d'accès et de l'insuffisance des infrastructures, mais surtout en raison d'une pénurie de ressources humaines dotées des compétences nécessaires. Garantir l'accès aux nouvelles technologies et renforcer les capacités qui permettent d'accéder à la société du savoir sont des conditions primordiales pour exploiter efficacement ces technologies et les mettre au service du développement humain et du renforcement des capacités tant humaines qu'institutionnelles.

39. Les organisations du système des Nations Unies ont contribué à de nombreux égards aux initiatives visant à donner aux pays en développement les moyens d'exploiter toutes les possibilités offertes par les technologies numériques et donc de promouvoir une mise en valeur plus globale et plus équitable des ressources humaines. Des efforts considérables ont été déployés pour améliorer le secteur de l'éducation, notamment dans le domaine des TIC, créer une infrastructure informatique et la mettre au service du développement et promouvoir des politiques adaptées afin de soutenir les actions mises en oeuvre par les pays pour stimuler le développement grâce aux TIC. Le projet sur les questions de qualité électronique, soutenu par UNIFEM et l'ANASE, et le projet de portail Internet éducatif soutenu par l'UNESCO sont quelques exemples des activités axées sur la mise en valeur des ressources humaines.

40. Les différentes initiatives ont été associées à de nouvelles approches qui reconnaissent l'importance des partenariats et des échanges concertés entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales pour obtenir les meilleurs résultats.

41. L'exploitation des TIC dans le domaine de la valorisation des ressources humaines est une priorité clef du Groupe d'étude sur les technologies de

l'information et des communications de l'ONU. Ce groupe a été créé le 20 novembre 2001, à l'initiative du Secrétaire général, avec comme tâche ambitieuse le déploiement à grande échelle et l'exploitation innovatrice de ces technologies afin que les pays en développement bénéficient des avantages de la révolution numérique. Il a un rôle de catalyseur et contribue par ses conseils à réunir l'ensemble des parties prenantes, à coordonner des actions et à susciter des partenariats en vue d'intégrer les TIC aux programmes de développement.

42. Le Groupe spécial appuie les programmes de formation et les autres activités visant à vulgariser l'informatique et à accroître les capacités des ressources humaines dans le secteur des TIC afin de promouvoir le développement. Grâce à son Groupe de travail sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités, il travaille en étroite collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres partenaires des secteurs public et privé pour apprendre aux parties concernées à mieux exploiter les TIC dans le cadre des initiatives axées sur le développement communautaire et économique, la gouvernance, la santé, l'environnement, l'éducation et la gestion des catastrophes. Le Groupe de travail s'attache également à promouvoir, à tous les niveaux, des programmes d'acquisition de compétences techniques suffisantes pour accéder aux TIC et faciliter la constitution d'une main-d'oeuvre dotée des compétences technologiques nécessaires.

43. Le développement d'infrastructures de TIC est un autre facteur clef de l'exploitation efficace de ces technologies. Par l'intermédiaire de son Groupe thématique chargé d'étudier les possibilités de raccordement et d'accès à un coût abordable, le Groupe spécial cherche à promouvoir des solutions novatrices notamment à l'intention des pauvres ainsi que des zones rurales et difficiles d'accès. Le Groupe de travail examine actuellement s'il serait possible d'obtenir des opérateurs de télécommunications qu'ils mettent à la disposition des pays en développement, à un moindre coût, les moyens de télécommunication par câble et par satellite qu'ils n'utilisent pas. Dans une autre initiative lancée en partenariat avec les secteurs public et privé, le Groupe de travail examine la possibilité de créer, dans les régions en développement, en particulier en Afrique, des centres de partage du réseau Internet. Il ne serait ainsi plus nécessaire d'avoir un maillage aussi serré et aussi coûteux, les prestataires de services Internet et de services en réseau pourraient réaliser des économies d'échelle et la coordination et la coopération régionales en matière de télécommunications seraient améliorées.

44. Le Groupe spécial encourage l'élaboration de politiques qui contribuent à l'amélioration des capacités institutionnelles des pays en développement. Le Groupe de travail sur les stratégies TIC nationales et régionales soutient les efforts faits par les pays en développement pour formuler des stratégies nationales à caractère global visant à intégrer concrètement ces technologies dans leurs programmes de développement, à en faciliter l'accès et à les exploiter pour accroître les possibilités de développement. Le Groupe spécial a publié sous le titre « National and regional e-development strategies: a blueprint for action » (Stratégies TIC nationales et régionales au service du développement : plan d'action) un guide récapitulant les mesures qui semblent avoir fait la preuve de leur efficacité dans la formulation et l'application des stratégies TIC nationales et régionales. Au niveau international, le Groupe spécial aide à garantir une participation réelle des pays en développement à la formulation de politiques globales sur les TIC.

45. Le Groupe de travail cherche par ailleurs à lancer une initiative dont l'objectif est de fournir une assistance technique aux pays en développement sur les questions liées au commerce électronique et aux TIC et qui ont été abordées dans le Programme de Doha pour le développement et les autres négociations commerciales bilatérales ou régionales. Cette initiative a pour but d'aider les pays en développement à identifier et à défendre leurs intérêts dans ces domaines.

46. L'exploitation du potentiel des TIC dans le cadre de la mise en valeur des ressources humaines est l'une des priorités d'un grand nombre d'organisations du système des Nations Unies. Ces dernières se sont employées à mieux faire connaître le potentiel offert par les TIC et à promouvoir les applications des nouvelles technologies aux différents domaines thématiques du développement.

47. La FAO a constitué une importante base de données d'information recueillies lors de séminaires, de consultations avec des experts ainsi que dans des publications traitant de l'application des politiques et stratégies relatives aux TIC au service du développement des zones rurales et de la sécurité alimentaire. ONU-Habitat s'est efforcé d'adapter les TIC aux besoins réels des villes des pays en développement. Un partenariat stratégique a été établi avec l'Institut de recherche pour l'environnement, qui est l'un des principaux concepteurs de logiciels de systèmes d'information géographique (SIG). Ce partenariat permettra de doter plus de 1 000 villes de pays les moins avancés d'une technologie SIG et de leur dispenser une formation afin qu'ils puissent collecter des données sur les indicateurs urbains et améliorer la gestion urbaine.

48. Les TIC sont également utilisées pour accroître l'efficacité, l'accessibilité et la qualité des processus d'apprentissage dans les pays en développement. La CNUCED encourage le recours généralisé aux techniques de téléenseignement et de constitution de réseaux pour renforcer les capacités de formation aux niveaux national, régional et sous-régional dans ses domaines de compétence. Une stratégie de mise au point d'un processus de téléenseignement a été formulée pour répondre aux besoins spécifiques des PMA. Une étude de faisabilité est en cours dans le futur pays bénéficiaire pour identifier les instituts locaux dotés des moyens nécessaires pour dispenser des cours par téléenseignement, à savoir des ordinateurs, un réseau, des possibilités de connexion à Internet et des intermédiaires locaux qui seront formés par la CNUCED. La stratégie fait également appel à l'évaluation des réseaux de formation au téléenseignement présents dans les pays partenaires ainsi qu'aux activités de formation élaborées et réalisées par d'autres organismes ou institutions, afin d'intensifier la coopération entre les opérateurs, de maximiser les synergies et d'éviter les chevauchements. Elle recommande, en outre, la recherche de solutions spécifiques qui associent les techniques de formation traditionnelles au téléenseignement en fonction des priorités des pays bénéficiaires.

49. Le Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit se tenir prochainement, offre une occasion unique de forger un consensus mondial et de galvaniser les responsables politiques. Le Sommet pourrait atteindre le niveau d'engagement nécessaire pour relever les défis actuels, à savoir combler le fossé numérique et concevoir une approche véritablement globale de l'information et du savoir, aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

IV. Investir plus dans la mise en valeur des ressources humaines

50. Les investissements dans l'éducation et la formation présentent également un certain nombre d'avantages. L'enseignement primaire est un outil précieux pour atténuer la pauvreté et réduire les inégalités, notamment dans les couches sociales les plus démunies. Dans ces milieux, les ressources doivent être allouées en priorité à l'enseignement primaire. Des études ont montré que l'éducation contribuait à améliorer la gestion des ressources naturelles, à accélérer l'adaptation aux nouvelles technologies ainsi que l'innovation technologique, et qu'elle était indissociable d'une diffusion plus large de l'information, facteur crucial d'accroissement de la productivité⁷.

51. Toutefois, étant donné que de nombreux pays ne disposent toujours pas de ressources suffisantes pour accroître l'accès à l'éducation et en améliorer la qualité, il leur est très difficile d'offrir un enseignement primaire gratuit et universel. Les recettes fiscales sont en général maigres; les ministères doivent souvent se battre pour obtenir des ressources budgétaires; et les fonds ne sont pas toujours disponibles au niveau local, où le besoin se fait le plus sentir. Les inégalités entre les sexes constituent également un problème grave dans les domaines liés aux ressources humaines. Les financements externes supplémentaires nécessaires pour le seul enseignement primaire ont été évalués entre un peu moins de 5 milliards de dollars et plus de 10 milliards de dollars par an, montant calculé en partant du principe que les pays affecteraient une plus grande partie de leurs ressources propres à l'éducation. L'enseignement secondaire et universitaire manque également de fonds⁸.

52. Dans le rapport sur l'investissement dans la santé aux fins du développement économique, la Commission macroéconomie et santé de l'OMS a calculé les montants qu'il faudrait investir pour améliorer la santé des pauvres. La Commission estime qu'en augmentant de 66 milliards de dollars les dépenses annuelles de santé on pourrait obtenir des retombées d'un montant de 360 milliards de dollars au moins au cours de la période 2015-2020, soit un rendement de six pour un. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est l'une des principales sources de financement des stratégies de prévention et de traitement du sida. Même si la création de ce Fonds résulte des efforts concertés de plusieurs pays, du secteur privé et de particuliers, il reste encore beaucoup à faire pour combler l'écart entre les dépenses réelles et celles qui seraient nécessaires pour vaincre la maladie. Dans le même temps, pour qu'une augmentation des fonds porte ses fruits, il faudrait élargir, réformer et renforcer les systèmes sanitaires des pays en développement. À cet effet, il faudra disposer d'une large gamme d'investissements connexes, de stratégies plus efficaces d'utilisation des fonds des donateurs et d'une assistance technique pour renforcer les capacités.

53. Les conférences et sommets internationaux de ces dernières années ont permis de surmonter le climat de lassitude qui prévalait et de relancer l'aide au développement, même si le montant total de l'aide publique au développement demeure toujours largement en dessous des engagements pris à Monterrey et à Johannesburg. Selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), si ces engagements étaient respectés, l'aide publique au développement augmenterait de 31 % en termes réels (environ 16 milliards de dollars) et le rapport aide publique au développement/revenu national brut accuserait une hausse de 0,26 % d'ici à 2006, chiffre encore largement inférieur à celui de 0,33 % qui était régulièrement atteint jusqu'en 1992. En 2002, les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont accru leur

aide de 4,9 % en termes réels, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, par rapport à 2001. Celle-ci s'est chiffrée à 57 milliards de dollars au total, soit 0,23 % de leurs ressources globales (somme des revenus nationaux bruts), affichant ainsi un début de reprise par rapport au taux de 0,22 % – le plus bas jamais atteint – auquel elle se maintenait depuis trois ans.

54. Des efforts concertés doivent être faits pour accroître sensiblement les investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation afin de fournir un accès aux soins de santé et à l'éducation aux pauvres des pays en développement, femmes et hommes, y compris aux groupes ayant des besoins particuliers, comme les handicapés. Les niveaux d'investissement actuels dans la santé et l'éducation sont insuffisants. Les dépenses de santé publique par habitant restent très faibles dans la majorité des pays en développement : en 2000, le point médian se situait à 1 061 dollars dans les pays à niveau de développement humain élevé, contre 194 et 38 dollars respectivement dans les pays à niveau de développement moyen et faible (montants calculés sur la base de la parité de pouvoir d'achat⁹). Les pays en développement dépensent nettement moins que les pays riches par élève et en proportion du produit national brut, à tous les niveaux d'études¹⁰. Il existe aussi des inégalités. Par exemple, dans la plupart des pays pauvres, l'accès à l'éducation de base est très inégalitaire, les 20 % de la population ayant les revenus les plus bas bénéficiant d'une part des dépenses publiques bien inférieure à 20 %, alors que les 20 % les plus riches bénéficient d'une part bien supérieure¹¹. Si l'on veut allouer des fonds suffisants pour garantir l'efficacité des programmes, il faudrait que les fonds en provenance de toutes les sources augmentent.

55. Les échanges sont un facteur important de stimulation du développement et du financement de la mise en valeur des ressources humaines. Un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, associé à une réelle libéralisation des échanges peut stimuler le développement et dégager des ressources qui pourront être utilisées pour améliorer la fourniture de services d'éducation et de santé. L'allègement de la dette extérieure, y compris la conversion de créances au service du développement social, peut également contribuer à libérer des fonds pour financer des activités propices à une croissance et à un développement durables, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

56. Les envois de fonds constituent une autre source de financement importante pour de nombreux pays en développement. Il s'agit de la deuxième source de financement externe après les investissements étrangers directs et elle est considérée comme plus stable et comme plus sûre à plus long terme que l'aide publique au développement ou les flux de capitaux privés. La Banque mondiale estime que les envois de fonds effectués par des voies officielles se sont montés à 80 milliards de dollars en 2002¹². Si l'on ajoutait les envois qui transitent par des voies officieuses, ce chiffre serait beaucoup plus élevé. Des régimes d'encadrement de ces envois sont nécessaires pour mieux les gérer et pour les orienter vers des investissements utiles, comme les micro-investissements dans les fonds de développement communautaire ou les titralisations garanties par les envois de fonds futurs.

57. L'augmentation des dépenses d'éducation et de santé est un élément clef mais un élément seulement de l'atténuation de la pauvreté. Il faut accorder plus d'attention à la répartition des dépenses sociales et à la manière dont les secteurs de l'éducation et de la santé sont gérés. On ne doit pas se contenter de fournir des services aux pauvres, il faut aussi s'assurer que les services offerts répondent à leurs

besoins. Les dépenses de santé et d'éducation doivent être mieux ciblées et les politiques doivent être évaluées en fonction des résultats et viser à renforcer l'efficacité de ces secteurs. Les dépenses doivent avoir une portée universelle, comme par exemple la création de dispensaires et d'écoles maternelles et primaires à l'intention des pauvres, en milieu tant rural qu'urbain. Les investissements dans l'éducation et la formation devraient être étroitement liés aux stratégies et aux programmes de croissance économique et de développement de l'emploi et répondre aux besoins de l'économie.

Encadré 4

Promouvoir le financement de politiques de santé en faveur des pauvres

L'OMS enrichit sa compilation de données sur les politiques de santé en faveur des pauvres en recueillant de façon systématique des données sur la formulation et la mise en oeuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et en les confrontant avec des données comparables plus complètes sur l'évolution des systèmes de santé en ce qui concerne les apports, la couverture et les réalisations. En outre, dans le cadre de sa stratégie de coopération avec les pays, l'OMS renforce ses capacités d'appui aux autorités sanitaires nationales en vue de la formulation de politiques de santé favorables aux pauvres. Les États Membres pourront ainsi allouer des fonds provenant de l'allègement de la dette et d'autres sources à des stratégies efficaces et qui répondent aux besoins des pauvres et des autres groupes vulnérables. L'OMS a également défini un indicateur qui peut être utilisé pour comparer l'état de santé des pauvres à celui des autres catégories de la population afin de déterminer si tel système de santé est moins bien adapté aux besoins des pauvres.

V. Conclusion et recommandations

58. Les stratégies de mise en valeur des ressources humaines devraient inclure le renforcement des capacités et la création de débouchés pour toutes les générations et offrir de meilleures perspectives aux groupes nécessitant une attention particulière tels que les handicapés, les personnes âgées, les jeunes et les populations autochtones. Les questions d'égalité entre les sexes devraient constituer un élément essentiel de la conception, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes de mise en valeur des ressources humaines.

59. Des efforts concertés doivent être déployés pour accroître sensiblement les investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation afin de fournir un accès aux soins de santé et à l'éducation aux personnes vivant dans la pauvreté, hommes et femmes, y compris aux groupes ayant des besoins particuliers, tels que les handicapés. Il est également indispensable de mieux cibler les dépenses de santé et d'éducation.

60. **Il est urgent de redoubler d'efforts pour lutter contre la pandémie de VIH/sida en associant des actions humanitaires à court terme à des mesures à long terme en vue de reconstituer les ressources humaines détruites par la maladie.**

61. **Les systèmes de formation doivent pouvoir s'adapter plus facilement et plus rapidement à l'évolution constante de la demande en matière de compétences et offrir aussi des services au secteur de l'économie informelle. Les programmes destinés aux jeunes et visant à faciliter le passage de la vie scolaire à la vie professionnelle devraient associer à l'instruction une formation en entreprise.**

62. **L'acquisition de « compétences professionnelles de base » (telles qu'aptitude à communiquer, à régler des difficultés, etc.) devrait occuper une place importante dans les programmes d'instruction élémentaire et d'apprentissage des connaissances de base afin de faciliter l'intégration dans une société fondée sur le savoir et les compétences.**

63. **Les techniques d'apprentissage à distance pourraient être élargies aux divers programmes et activités de valorisation des ressources humaines.**

64. **Les politiques visant à accroître l'utilisation des technologies devraient tenir compte des capacités, des moyens et des possibilités existant dans les pays concernés et encourager l'utilisation des ressources locales disponibles, y compris les systèmes d'information traditionnels.**

65. **Les technologies de l'information et de la communication devraient être adaptées aux besoins des communautés et être aussi conviviales et accessibles que possible pour la communauté.**

66. **Des efforts devraient être faits pour accroître le financement du développement et drainer une plus grande partie de ces fonds vers la mise en valeur des ressources humaines.**

Notes

¹ Voir A/57/3 (Part I), par. 44, « Déclaration ministérielle du débat de haut niveau soumis par le Président du Conseil », par. 3.

² Pour l'établissement du présent rapport, des contributions ont été reçues de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de l'Université des Nations Unies (UNU), de l'Union postale universelle (UPU), du Programme alimentaire mondial (PAM), de

l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

³ Voir *Globalisation, croissance et pauvreté : le défi de l'inclusion* (Banque mondiale, 2002).

⁴ Voir Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain, 2003*, p. 50.

⁵ Voir E/CN.9/2003/3, par. 40.

⁶ Ibid., par. 41.

⁷ Voir E/CN.9/2003/2, par. 10.

⁸ Voir la déclaration commune prononcée le 26 avril 2002 à l'occasion du deuxième anniversaire du Forum mondial pour l'éducation par les chefs de secrétariat de l'UNESCO, du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et de la Banque mondiale.

⁹ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain, 2003*, p. 98.

¹⁰ Ibid., p. 93.

¹¹ Ibid., p. 7.

¹² « Global Development Finance 2003 – Striving for Stability in Development Finance », p. 160 (Banque mondiale, 2003).
